

# Recyclage SSIAP 3

## Objectif

- Réactualisés ces connaissances de chef de service sécurité incendie.
- Les personnels des services de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé. A l'issue du stage, une attestation est délivrée par le centre de formation.
- Les personnels des services de sécurité incendie sont soumis, tous les deux ans, à l'obligation de recyclage en matière de secourisme.
- Ces recyclages doivent avoir lieu au plus tard le jour de la date anniversaire de la délivrance du diplôme SSIAP ou de la qualification de secourisme.
- Les personnes titulaires du diplôme SSIAP ayant dépassé la date limite de recyclage ou ne pouvant justifier d'au moins 1 607 heures d'activité d'agent de sécurité, de chef d'équipe ou de chef de service durant les trente-six derniers mois, doivent se soumettre à une remise à niveau pour accéder à l'emploi.

## Réglementation

- Arrêtés :
  - 02 mai 2005 modifié
  - 25 juin 1980 modifié
  - 22 juin 1990 modifié - 30 décembre 2011
- Code de la construction et de l'habitation

## Pré-requis

- Titulaire du diplôme SSIAP 3 ou équivalent.
- Justifier d'au moins 1607 heures d'activité SSIAP 3 durant les 36 derniers mois (fournir attestation de l'employeur ou contrat de travail).
- Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : PSC 1 de moins de 2 ans, Sauveteur Secouriste du Travail ou PSE 1 en cours de validité.
- L'habilitation électrique nécessaire sur les sites d'exercice d'emploi du salarié doit être détenue.

## Durée

21 heures hors examen.  
Examen final devant un jury validant le recyclage du diplôme.

## Groupe

15 participants maximum

## Outils pédagogique

- Vidéos et diaporamas
- Poste de sécurité d'entraînement
- Panneau pédagogique SSIAP adressable
- Moyens d'extinctions pédagogiques, ...

## Tarif

Nous consulter

## Contact

- **Téléphone : 04 50 17 34 63**
- **Mail : info@secourisk.fr**

# Recyclage SSIAP 3

## Programme

### Évolution des textes réglementaires

- Règlement de sécurité dans les E.R.P
- Règlement de sécurité dans les I.G.H
- Rappel des textes sur les moyens de secours

### Gestion du personnel et des moyens du service

- Obligations réglementaires (Code du Travail, CHSCT, Document Unique...)
- Organisation, contrôles, procédures et consignes

### Les commissions de sécurité

- Compositions et rôles des différentes commissions
- Les documents à transmettre ou à tenir à disposition

### Études de cas : analyses de projets de construction

- Lecture de plans
- Notice de sécurité (pour modifications ou utilisations exceptionnelles...)
- Être capable de prendre en compte les évolutions réglementaires et techniques

Examen final devant un jury validant le recyclage du diplôme.

## Les + de SECOURISK

- Notre Centre de formation dispose d'un N° de déclaration d'organisme de formation qui permet une prise en charge de certaines formations par les Organismes Collecteurs Paritaires Agréés (OPCA), Pôle emploi, Compte personnel de formation (anciennement DIF).